

Etude sociolinguistique et communicationnelle des pratiques bilingues français-arabe et français-kabyle chez deux familles immigrées.

Safia Asselah-Rahal

Comme l'affirme H. Walter que "les mots ne connaissent pas les frontières des Etats. (...) Tout en donnant volontiers ses mots à ses voisins, la langue française accueille aussi avec grâce les mots venus d'ailleurs: un bel exemple de tolérance, qui est également un premier pas important sur le chemin d'une meilleure compréhension entre les peuples" . Désirant suivre cette voie, nous avons choisi, dans le cadre d'une recherche en sociolinguistique, de traverser la Méditerranée afin de porter un regard sur les pratiques bilingues (français-kabyle et français-arabe) de deux familles issues de l'immigration algérienne en France.

Mais que pouvons-nous apporter de plus que ce qui n'a été déjà dit sur ce type de population ? Il est vrai que les écrits et les données socio-économiques sur l'immigration maghrébine sont nombreux. Toutefois, nous avons considéré que l'aspect linguistique et culturel du phénomène demeure une source inépuisable de questionnements et d'études. L'originalité de l'approche que nous proposons se justifierait, nous le pensons, par le fait que nous avons travaillé dans un cadre assez particulier, car non seulement les rapports sociologiques et affectifs avec la langue d'origine ne sont pas les mêmes dans le milieu d'accueil et dans le milieu d'origine ; mais encore, d'un point de vue géographique, la population ciblée a émigré dans une région (Haute Bretagne) où le taux d'immigrants est relativement faible.

1. Problématique

Une population immigrée peut constituer un champ d'analyse éclairant pour tout ce qui concerne le contact de langues. En fait, bien que cette étude micro-sociolinguistique et communicationnelle soit à situer dans un contexte migratoire, il nous semble important de préciser que nous sommes en présence de deux mouvements migratoires différents. Le premier (1974), que nous qualifierons « d'immigration économique » concerne la famille bilingue français-kabyle et le deuxième (1993) que nous appellerons « une immigration intellectuelle » et/ou « conjoncturelle » touche la famille bilingue français-arabe. Il faut rappeler qu'à cette époque (1993), le flux des migrants algériens est principalement constitué de personnes hautement qualifiées. En fait, par rapport à la première vague d'immigrés généralement illettrés et ne disposant que de leur énergie pour un travail physique, cette nouvelle vague migratoire est plutôt d'origine urbaine, et a dû quitter une activité professionnelle.

En somme, si la première famille, venue directement de Kabylie est arrivée en France pour travailler, donc pour des raisons d'ordre économique ; la deuxième famille fait partie de ces personnes qui ont été contraintes de quitter le pays à cause de changements sociaux et politiques mais aussi par rapport aux événements tragiques qui l'ont secoué. C'est ainsi que le chef de famille bien que hautement qualifié,- puisqu'il était cadre dans une des institutions de l'Etat -, et faisant donc partie de ces étrangers de haut niveau social, est devenu vendeur de fruits et de légumes sur les marchés .

Ces deux familles sont arrivées en France au cours de deux périodes différentes ; se posait alors la question de savoir s'il n'y avait pas de répercussions sur le plan linguistique car l'acquisition du français ne s'est pas faite dans les mêmes conditions pour l'une et l'autre famille. C'est donc par rapport au profil linguistique et au parcours totalement différent de ces deux familles, que nous avons considéré qu'elles pouvaient constituer un centre d'intérêt. En

outre, si nous devons insister sur les motivations qui expliquent le choix de ce thème de recherche, nous dirons qu'elles sont de deux ordres.

Tout d'abord, nous avons pu constater que les travaux portant sur la distribution des langues en situation, et en particulier sur les pratiques linguistiques bilingues de locuteurs immigrés installés à Rennes, sont relativement peu nombreux. C'est ce que relève C. Deprez : « les enquêtes, analyses, et commentaires sur l'immigration portent sur les nationalités et non sur les langues (ce qui ne se recoupe pas) » .

Il faut préciser que, dans le domaine de l'observation des faits linguistiques, c'est surtout et avant tout dans un cadre pédagogique que s'inscrivent les premières réflexions sur les populations immigrées en France. Or, si nous voulions appréhender l'objet « langue » il était indispensable, ainsi que le préconise Kerbrat- Orecchioni, de porter un intérêt tout particulier à « ses réalisations en milieu naturel, c'est-à-dire analyser de très près, sur la base d'enregistrements de données « authentiques », le fonctionnement d'échanges langagiers effectivement attestés. Or curieusement, il a fallu attendre en France les années 1980 pour voir certains linguistes recourir systématiquement à cette pratique descriptive, qui reste encore du reste minoritaire » .

Nous pensons nous être inscrits dans cette démarche puisque nous avons mis en oeuvre cette pratique descriptive dans le but de vérifier si les membres d'une même famille témoignent de pratiques différentes dans l'usage langagier. La situation que nous avons tenté de décrire est celle de locuteurs issus de l'immigration, et qui, arrivant dans le pays d'accueil sans en connaître la langue ou en ne la connaissant à peine, sont amenés à l'acquérir sur le tas. Et c'est, par conséquent, ce type d'acquisition qui est intéressant à étudier et toutes les conséquences que cela entraîne. C'est ainsi que nous avons pu distinguer chez les enfants deux cas de figures ; certains d'entre eux possèdent une pratique active de leur langue d'origine c'est-à-dire qu'ils alternent les langues en fonction de la situation ; d'autres, ont une pratique non réciproque ou passive puisqu'ils comprennent la langue d'origine des parents mais affirment ne pas la parler.

Rennes, capitale de la Bretagne, se caractérise par son plurilinguisme ; c'est la raison pour laquelle, nous avons évoqué le paysage sociolinguistique du milieu d'accueil de nos informateurs. Il va de soi que le français qui est parlé à Rennes n'est ni le français parlé en Algérie - la présentation de la situation sociolinguistique algérienne que nous avons tracée, a pu nous le montrer - ni le français standard. Nous avons été amené à apporter un certain nombre d'éléments théoriques sur la variation régionale car nous nous devons de mettre en évidence les spécificités de ce français régional. Mais, ces variations, qu'elles soient phoniques, syntaxiques, ne se manifestent pas particulièrement dans notre corpus.

En outre, nous avons estimé que le plurilinguisme breton (français, breton, gallo) pouvait faire écho au plurilinguisme algérien. Aussi avons-nous axé également notre réflexion sur le statut de ces trois langues en Bretagne. Ce qui nous a permis de constater que cette région a connu et connaît encore une situation sociolinguistique assez complexe, comparable au paysage sociolinguistique du milieu d'origine de nos informateurs. Nous avons effectivement pu voir que, sur la scène linguistique, un rapport de force existe toujours entre les différentes langues qui coexistent.

2. Le corpus

Comme nous le savons, dans une étude micro- sociolinguistique, la collecte des données linguistiques est un problème fondamental. Une de nos préoccupations essentielles a été le matériau lui-même, c'est-à-dire, les énoncés oraux que nous nous sommes efforcés de réunir dans ce qu'il est convenu d'appeler un corpus. Celui-ci a été constitué à partir du

dépouillement de plusieurs enregistrements effectués auprès des deux familles. Pour cela nous avons utilisé cinq cassettes de quatre vingt dix minutes chacune. Mais ces enregistrements ne se sont pas faits sans quelques difficultés. D'abord, il a fallu convaincre certains membres des deux familles qui se voulaient quelque peu hésitants par rapport à l'objet de notre étude. Ensuite, la présence du dictaphone au début de l'enregistrement ayant freiné leur participation, nous avons dû le stopper un laps de temps pour essayer de leur faire oublier sa présence. Dès que la discussion a été de nouveau engagée, nous avons mis en marche secrètement notre appareil. Ne serait-ce pas la solution la plus appropriée pour avoir un corpus à la fois significatif et enrichissant ?

Qu'il s'agisse des enregistrements effectués sur le marché ou dans le milieu familial, nous avons tenté de créer les conditions d'un enregistrement spontané et dans l'ensemble peu formel, et ce, malgré certaines difficultés rencontrées.

C'est donc à partir de ce corpus que nous avons essayé, dans une deuxième partie de faire une étude micro-sociolinguistique et communicationnelle de pratiques linguistiques bilingues. Nous avons tenté de soutenir la thèse selon laquelle dans toute situation de bilinguisme, il y a forcément des facteurs externes (participants, thèmes de discussion, lieu/cadre, actes de langage) qui jouent un rôle déterminant dans le choix des langues. Pour ce faire, nous avons adopté la grille d'analyse préconisée par D. Hymes, dénommée « speaking », car elle prend en compte les paramètres essentiels de l'échange linguistique : les participants, le contexte, les actes, les genres, les instruments, les buts, les normes.

3. L'analyse

Notre question a donc été la suivante : existe-t-il une corrélation étroite entre les choix linguistiques et les composantes que nous venons de citer ? Nous avons pu constater que le comportement langagier des participants sur la scène linguistique est effectivement déterminé par ces composantes. La sélection linguistique se fait ainsi en fonction des interlocuteurs qu'ils soient bilingues actifs ou bilingues passifs, en fonction du contenu du message (les thèmes qui peuvent appartenir à un registre affectif ou technique), et de sa forme, et bien évidemment, en fonction du cadre puisque dans deux cadres différents : le marché et la maison familiale, nous avons relevé des comportements quelque peu différents. C'est ainsi que dans un cadre tel que : la maison , les participants bilingues français-arabe passent effectivement d'une langue à l'autre, mais dans ce cadre là c'est l'arabe qui se manifeste le plus souvent. Autrement dit, le milieu familial contribue à cette fréquence d'apparition. Dans cette sphère familiale la langue d'origine serait alors l'expression d'une certaine symbolique et l'expression de tout ce qui renvoie à l'affect . C'est aussi une façon de s'identifier au pays d'origine : la langue est alors désignée comme un marqueur d'identité. Il ne faut pas oublier que ces participants font partie de cette catégorie de personnes qui appartient à une immigration de fraîche date ou « immigration conjoncturelle ».

En partant des propositions de J. Gumperz, qui préconise d'introduire dans la démarche sociolinguistique une approche pragmatique, nous avons pu constater, qu'il s'agisse des interactions bilingues français - kabyle ou des interactions français-arabe, la présence d'une certaine valeur expressive, et plus particulièrement, d'une force illocutoire de l'alternance codique. En effet, en recourant à la théorie des actes de langage, afin de rendre compte de l'impact souvent attribué à la communication conversationnelle, surtout lorsque celle-ci est bilingue, nous avons constaté que non seulement les actes de langage ont une certaine valeur significative, mais aussi et surtout que l'alternance a une certaine force illocutoire. Le glissement d'une langue à une autre langue se fait en fonction de certains actes de paroles comme insulter, ordonner.... N'avions-nous pas relevé au cours des échanges dans chaque famille, et notamment entre les parents et les enfants que l'injonction, par exemple, est jugée comme étant plus puissante lorsqu'elle est produite en kabyle plutôt qu'en français:

- La mère (en colère) s'adressant à ses enfants :

sonja mystafa qaemut trakil

" Sonia Mustapha restez tranquille"

- Le père (excédé) : ale aeffaeR ale aeffaeR.

-

- "Allez sortez allez sortez"

Il convient de signaler, néanmoins, qu'avant d'entreprendre l'analyse de notre corpus, nous avons été confronté à un problème d'ordre conceptuel, celui de circonscrire de manière rigoureuse la notion d'actes de langage dans le cadre de notre démarche analytique. Pourquoi cette difficulté ? Certains sociolinguistes qui ont rendu compte du modèle « speaking » suggéré par D. Hymes, ont, en effet, attribué à ce concept une signification bien précise puisqu'ils lui accordent un sens particulier, celui de contenu du message et sa forme . Pour pallier cette difficulté, nous avons forcément opéré la distinction entre la notion « d'acte » dans le sens de la pragmatique, c'est-à-dire, comme « la signification sociale concrète du fait d'énoncer quelque chose » du type « ordonner » et la notion de « thème » (le contenu du message), puisque l'acte est généralement différent du thème.

L'étude de ces micro-phénomènes en situation (conversations au marché), nous a permis de confirmer également que le français ne peut avoir comme effet direct sur l'arabe algérien et le kabyle que de nombreuses influences.

Tout d'abord, ce qui nous a semblé assez manifeste : les emprunts, phénomène propre à toute situation de contact. Puis, principalement, ces « va-et-vient » continuels entre les deux langues. Dans le cadre de cette analyse des énoncés ou des extraits bilingues relevés dans notre corpus, nous avons précisément emprunté à J. Gumperz l'expression « code-switching métaphorique » pour rendre compte des effets de sens que vise le changement de langues. Ainsi, c'est l'exemple de ce père de famille qui réprimande ses enfants (bilingues passifs) en kabyle plutôt qu'en français car cela n'a pas la même signification voire le même effet s'il le fait en cette langue.

Ce qui prouve que les changements de langue ne se font de manière absolue et aléatoire. Ces changements, bien au contraire, indiquent des mises en relief ; ils donnent plus de poids aux propos car il y a comme une rupture. Ils peuvent également marquer des discours rapportés, la répétition, l'emploi d'expressions idiomatiques. En somme tout ce qui concerne principalement les fonctions de l'alternance dans toute conversation.

Il s'agit principalement de mettre l'accent sur cette variété de stratégies discursives dont disposent les sujets parlants bilingues pour gérer les interactions. Nous avons donc essayé de rechercher les motivations des alternances et les effets de sens que celles-ci produisent : clarté et précision, d'une part, dynamisme conversationnel d'autre part.

C'est ainsi que nous avons pu observer le fait que l'alternance se pratique dans le seul objectif de communiquer; elle contribue plutôt à exprimer de façon plus économique une idée. Cela permet plus ou moins d'instaurer la communication, de faciliter l'intercompréhension entre les interlocuteurs et de se rapprocher également. Pourquoi alors ne pas aller dans le même sens que C. Hagège et considérer de fait la pratique de l'alternance comme un indice de compétence communicative ? C'est ce qu'il rappelle lorsqu'il dit : « l'alternance de codes doit être même être tenue pour l'indice d'une haute compétence communicative dans chacune des deux langues » .

On ne peut donc considérer l'alternance de codes comme un phénomène négatif. Bien au contraire, c'est un élément positif par rapport à tout ce qu'il indique sur les capacités des sujets parlants susceptibles de passer habilement d'une langue à une autre. Dans ce cas, nous dirons que ceux-ci possèdent une double compétence. Car le fait de passer d'une langue à une autre à l'intérieur d'une même phrase (alternance intraphrastique) peut indiquer alors un mode de mise en relief et un appel aux connotations. Certains passages dans une autre langue, deviennent expressifs ; c'est bien l'expression de la colère, de l'insulte ou alors de la tendresse. Comme c'est le cas de ce père en colère qui s'adresse à son fils :

ramen to kaje il e u to kaje d ibu .
« Ramène ton cahier il est où ton cahier ramène-le! »

ou alors:

ale roh ale roh nazim
« Allez va-t-en allez va-t-en Nazim »

En somme, l'alternance devient un mode spécifique de communication, elle obéirait à une stratégie bien déterminée : chercher à mieux convaincre, à impressionner son interlocuteur. Elle a par conséquent principalement des visées communicatives. Ne serait-ce pas alors la preuve de l'existence d'un « parler bilingue » ?

Dans la mesure où nous avons retenu la même perspective que D. Hymes et J. Gumperz, quant aux phénomènes d'alternance/mélange, nous les avons considérés comme un continuum d'un répertoire linguistique dont les mises en œuvre servent et répondent à des situations d'interaction. C'est ce qui a été justement observé en classe de langues puisque des enseignants, par exemple, emploient très souvent l'alternance comme un moyen privilégié pour ponctuer leur discours, appuyer une remarque, une reprise, maintenir l'attention des apprenants. Ces phénomènes favorisent entre autres le déroulement de la communication car ils contribuent à donner une formulation efficace du message à communiquer.

Pour clore notre dernière partie, nous avons abordé la question plus « classique » du phénomène d'emprunt en insistant plus précisément sur leur intégration morpho-phonologique en arabe ou en kabyle ; nous avons tenté alors d'opérer un travail de description mais tout en gardant à l'esprit que cette question a, de nombreuses fois, fait l'objet d'un centre d'intérêt pour tout ce qui concerne le contact de langues. Nous avons effectivement constaté des différences entre les deux corpus (français-arabe et français-kabyle), que nous ne pouvions pas écarter de notre étude. C'est ainsi que les emprunts sont beaucoup plus nombreux au cours des échanges bilingues arabe-français. Est-ce à dire que le kabyle emprunte beaucoup moins que l'arabe ? Pouvons-nous réellement apporter une réponse ? Cela nous semble difficile dans la mesure où dans d'autres situations nous avons pu observer le fait que le kabyle a emprunté au français. Il a été constaté plutôt que certains emprunts ont transité par l'arabe avant de s'assimiler (de s'intégrer) dans le kabyle. Or, nos informateurs kabyles ne sont pas arabophones. C'est le cas par exemple de [aedaerwi] ; [lgerra] ; [tomubil].

Lorsque nous nous sommes arrêtés sur les motivations qui ont encouragé nos informateurs à réaliser des emprunts, nous avons constaté que ces derniers sont surtout produits lorsqu'ils permettent d'exprimer avant tout des réalités nouvelles propres au milieu d'accueil de ces migrants et auxquelles l'arabe et le kabyle doivent faire face.

Conclusion

Lorsque nous avons commencé ce travail de recherche, nous n'avions pas la prétention d'arriver à des conclusions ultimes et définitives, nous avons seulement le désir de porter un regard neuf à travers deux situations qui se voulaient nouvelles et originales puisque nous avons eu affaire non seulement à deux types de communautés linguistiques : arabophones et berbérophones dans une même ville, mais également à deux mouvements migratoires différents.

Il a été par conséquent clair pour nous, dès le début, que cette étude ne serait que l'esquisse d'une réflexion plus globale qui contribuerait ainsi à la compréhension de ce phénomène complexe qu'est le bilinguisme dans un contexte migratoire et tout ce qui en résulte, tout en nous inscrivant dans un courant non normatif, car loin de proscrire les alternances de codes, nous nous sommes essayés à en comprendre surtout le fonctionnement.

Nous aurions pu aussi entreprendre une étude comparative des pratiques langagières de ces deux familles, non seulement dans le milieu d'accueil, mais aussi dans le milieu d'origine. Car la richesse de la situation linguistique algérienne, avec toutes les ambiguïtés qu'elle ne cesse de provoquer, font d'elle une source inépuisable d'interrogations et de recherches. En effet, le paysage linguistique continu à subir des changements importants. Ce sont de véritables « coup de théâtre », dirons nous. A l'heure actuelle, l'entreprise linguistique d'arabisation dans tous les secteurs, semble être « mise en sourdine ». L'usage du français est toujours omniprésent. Cette langue semble même regagner peu à peu l'espace qu'elle avait récemment perdu.

En somme, nous pourrions émettre de nouvelles hypothèses de travail, car depuis « l'immigration intellectuelle » ou « conjoncturelle » de la famille bilingue arabe - français, six années se sont écoulées.